



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 8 décembre 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 30 novembre 2011		
Date d'affichage 30 novembre 2011		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services – Secrétariat de la direction générale – Election d'un nouvel adjoint.</i>		
Vote pour à la majorité		
POUR : 24		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 9 (LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule)		

L'an deux mille onze, le huit décembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Il appartient au conseil municipal de pourvoir ou de ne pas pourvoir à une vacance de poste d'adjoint au maire.

La démission du 8^{ème} adjoint au maire, acceptée par le représentant de l'Etat, le 4 novembre 2011 a créé cette vacance.

Dans l'hypothèse où l'assemblée décide de pourvoir à la vacance de poste, le conseil municipal doit décider du rang du nouvel adjoint.

Celui-ci pourra occuper le même rang que celui qu'il remplace, à défaut le nouvel adjoint prendra le dernier rang.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-10 et L.2122.15 ;

VU les délibérations des 23 mars 2008, 24 septembre 2009, 27 juillet 2011 et 8 décembre 2011 fixant le nombre d'adjoints ;

VU les délibérations des 24 septembre 2009 et 27 juillet 2011, relative à l'élection d'un nouvel adjoint ;

VU la délibération du 29 septembre 2011 fixant les indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux ;

CONSIDERANT la vacance de poste d'un adjoint au maire ;

CONSIDERANT que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu non maintenu par le conseil municipal dans ses fonctions d'adjoint ou à défaut le dernier rang ;

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant ;

CONSIDERANT qu'un cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour procéder à un scrutin public ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants

- **DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera :

 ✎ Le dernier rang dans l'ordre du tableau des adjoints.

- **PROCEDE** à la désignation du 9^{ème} adjoint au maire au scrutin public,

Est candidat le conseiller municipal suivant :

- **Monsieur Michel DROESCH**

Résultat :

A obtenu :

-24 voix

Monsieur Michel DROESCH ayant obtenu 24 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommé 9^{ème} adjoint au maire.

Monsieur Michel DROESCH est immédiatement installé.

- MET à jour l'ordre du tableau des adjoints :

Tableau des adjoints du 23 mars 2008		Tableau des adjoints du 24 septembre 2009		Tableau des adjoints du 27 juillet 2011		Tableau des adjoints du 3 novembre 2011	
1	Jean-Pierre COIQUAULT	1	Jean-Pierre COIQUAULT	1	Jean-Pierre COIQUAULT	1	Jean-Pierre COIQUAULT
2	Sophie MONTBARBON	2	Sophie MONTBARBON	2	Michèle ARNAUDO	2	Michèle ARNAUDO
3	Michèle ARNAUDO	3	Michèle ARNAUDO	3	Thierry DUPONT	3	Thierry DUPONT
4	Thierry DUPONT	4	Thierry DUPONT	4	Philippe LAURERI	4	Philippe LAURERI
5	Catherine RIGAUD	5	Philippe LAURERI	5	Danièle RAVINAL	5	Danièle RAVINAL
6	Philippe LAURERI	6	Danièle RAVINAL	6	Paul ACROSSE	6	Paul ACROSSE
7	Danièle RAVINAL	7	Paul ACROSSE	7	Marie Aurore SMADJA	7	Marie Aurore SMADJA
8	Paul ACROSSE	8	Marie Aurore SMADJA	8	Christophe KASPERSKI	8	Patrick BOUBEKER
9	Marie-Aurore SMADJA	9	Christophe KASPERSKI	9	Patrick BOUBEKER	9	Michel DROESCH

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

09 DEC. 2011
13 DEC. 2011







